



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Michel DION
- Jean-Paul NIVEZ à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 septembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN TERRAIN A COAT-PIN

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique que la parcelle ZS 448, située à Coat-Pin, a fait l'objet d'une division et d'une vente. Le plan transmis a fait apparaître qu'une bande de terrain d'une superficie de 55 m², cadastrée sous le numéro ZS 449 et bordant la route de Coat-Pin, restait appartenir à Mme JAMIN. Le plan est joint en annexe à la présente délibération.

La commune a souhaité procéder à l'acquisition de cette parcelle. Par courrier du 22 juin dernier, Madame JAMIN a confirmé son accord pour la cession de ce terrain à la Commune.

La commune prendra à sa charge l'intégralité des frais inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle ZS 449 à Madame JAMIN, née TREVIDIC, pour un montant de 40 €/ m² conformément à l'avis des Domaines, soit 2 200 €,
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 septembre 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140929-DE14230916-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2014